



Révision du Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles d'incendies de forêt

Commune de Tournettes-sur-Loup

Réunion des personnes publiques associées
11 avril 2019



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES ALPES-MARITIMES

DIRECTION
DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES
ET DE LA MER

DDTM des Alpes-Maritimes

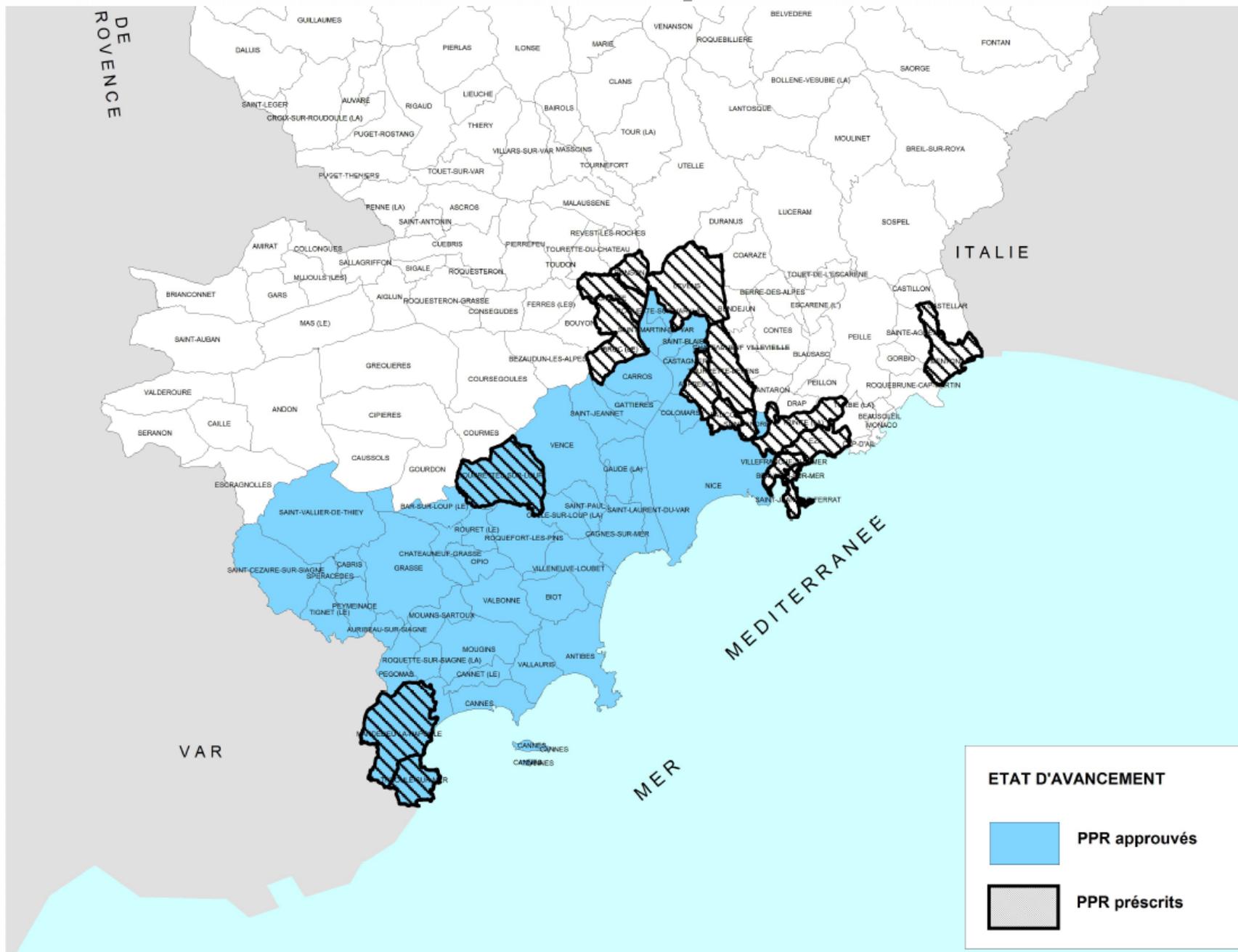
Pôle risques naturels et technologiques

Les Plans de Prévention des Risques naturels prévisibles (PPR)

- > **Une politique nationale définie en 1995 par la loi Barnier :**
Mutualisation du risque à l'échelle de la collectivité nationale
- > **De la responsabilité de l'Etat : Art. L. 561-1 code de l'environnement :**
« L'État élabore et met en application les plans de préventions des risques naturels prévisibles (...) »



État d'avancement des PPR incendies de forêt dans les Alpes-Maritimes



A quoi sert un PPR ?

Le PPR a pour objet de :

- Améliorer la protection des personnes et des biens exposés
- Ne pas augmenter le nombre de personnes soumises aux risques
- Faire connaître les phénomènes naturels (aléas)
- Limiter le coût pour la collectivité de l'indemnisation systématique des dégâts engendrés par les phénomènes

A quoi sert un PPR ?

Pour cela le PPR identifie :

- Des zones de **risque forts**, où l'urbanisation est interdite ou soumises à de fortes prescriptions
→ *éviter d'augmenter les enjeux dans les zones exposées*
- Des zones de **risque modéré ou faible**, constructible sous certaines prescriptions, définies selon l'aléa
→ *diminuer la vulnérabilité des zones déjà urbanisées*

Le contenu du dossier de PPRIF

1/ Un rapport de présentation :

il précise les phénomènes naturels pris en compte et leurs conséquences possibles, les informations historiques recueillies, la définition et la qualification des aléas et des zones à risques

2/ Un règlement :

il précise les mesures applicables à chaque zone (occupations du sol interdites, autorisées avec ou sans conditions) et rend obligatoires des mesures de prévention, de protection et de sauvegarde. Une carte des travaux lui est annexée.

3/ Un plan de zonage :

il présente les différentes zones de risque sur fond cadastral au 1/5000.

4/ Des cartes informatives :

elles sont constituées de la carte de l'aléa, de la voirie, des hydrants, des enjeux et de l'historique des feux au 1/10000.

Calendrier de la révision du PPRIF

Réunions techniques préalables
avec la commune (*bilan des travaux*)
Saisine AE évaluation environnementale
2017-2018

Prescription de la révision du PPRIF
Arrêté de prescription du 30 janvier 2019

1^{ère} Réunion des personnes publiques associées
Présentation du zonage et du règlement bruts
Réunion en mairie du 11 avril 2019

Possibilités visites de terrain

2^{ème} Réunion des personnes publiques associées
Observations des PPA et présentation de la carte des travaux
Réunion en mairie à programmer au 2^e trimestre 2019

Consultation officielle pour avis des PPA
Été 2019 (Délai de réponse : 2 mois)

Réunion publique d'information puis :
Enquête publique
Automne 2019

Ouverture d'un
registre
à disposition
du public
en mairie :

le public peut
prendre
connaissance
des documents
techniques
au fur et à mesure
de l'avancement
de la procédure
et
y consigner
ses observations
avant
l'enquête publique

Personnes publiques Associées (PPA) :

- Commune de
Tourrettes-sur-Loup
- Communauté d'Agglomération
de Sophia-Antipolis
- Syndicat Mixte du PNR
des Préalpes d'Azur
- Conseil départemental 06
- Conseil régional PACA
- Chambre d'Agriculture
- Centre régional de la
propriété forestière
- SDIS 06

Approbation de la révision
du PPRIF
Fin 2019

L'application du PPR approuvé

Un PPR est une servitude d'utilité publique :

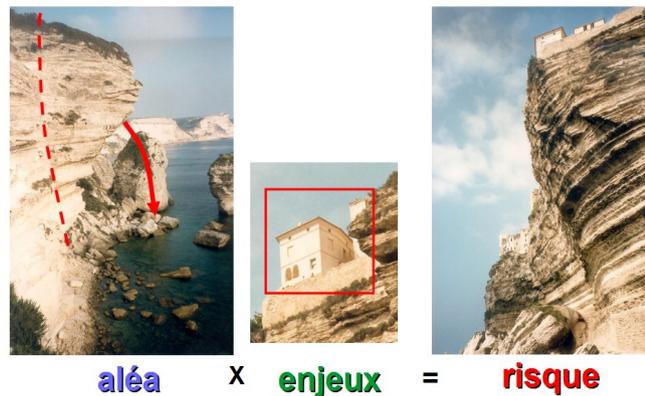
- Il est annexé au document d'urbanisme de la commune dans un délai de trois mois à compter de la date d'approbation
(article L126-1 du code de l'urbanisme)

- Le PPR est opposable à toute demande d'occupation des sols :
Permis de construire, déclaration préalable, certificat d'urbanisme...

1^{ère} réunion des PPA

Révision du PPRIF de Tourrettes-sur-Loup

- Présentation de la méthodologie ONF : de l'aléa au zonage
- Échanges et questions sur le plan de zonage brut et les autres documents transmis pour cette réunion



Présentation ONF